

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2014/10/07/2014036786/justel>

Dossier numéro : 2014-10-07/03

Titre

7 OCTOBRE 2014. - Arrêté ministériel relatif au rapport sur l'application des dispositions de l'arrêté du Gouvernement flamand portant définition des droits et obligations des exploitants des réseaux publics de distribution d'eau et de leurs clients relatifs à la fourniture d'eau destinée à la consommation humaine, la mise en oeuvre de l'obligation d'assainissement et au règlement général de la vente d'eau

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 03-06-2021 inclus.

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 07-11-2014 page : 89639

Entrée en vigueur : 01-01-2015

Table des matières

Texte

[Abrogé] <AM 2021-04-20/02, art. 7, 002; En vigueur : 13-06-2021>